



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

DDTM des Pyrénées-Atlantiques

*Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »
Département Sud-Ouest
Bureau d'instruction des servitudes aéronautiques*

Par le Guichet Unique Urbanisme et Obstacles

Nos réf. : PC N° 064 511 25 00016
GUO N° 60645
Affaire suivie par : Carine Delbos
snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 06 25 14 73 49

Pour donner suite à votre demande d'avis pour une autorisation du droit des sols, le projet a été porté à l'étude et n'appelle aucune remarque particulière.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage fixe ou mobile serait nécessaire à la réalisation des travaux, l'entreprise devra déposer sa demande sur la plateforme prévue à cet effet à l'adresse suivante : <https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/>, avec un préavis minimum de 1 mois.

Cheffe de département
Guimera Sylvie
Département Sud-Ouest